

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**R
M

09057506

TRIBUNAL
CIVIL

10. 04. 2009

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/04/2009 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0459.014.688

Dénomination

(en entier) : **LA VILLE ETERNELLE**

Forme juridique : société anonyme

Siège : Rue de Seneffe, 24-26 à 6183 Trazegnies

Objet de l'acte : Démission - Nominations - Pouvoirs

L'assemblée générale extraordinaire du 27 mars 2009 a pris acte de la démission présentée, pour des raisons de convenance personnelle, par Monsieur Sébastien COCHAUX (NN 700617-335-85) de ses postes d'administrateur et d'administrateur délégué de la société. A l'unanimité, elle a accepté cette démission avec effet immédiat. Tous les pouvoirs conférés antérieurement à Monsieur Sébastien COCHAUX ont été par conséquent supprimés à partir du 27 mars 2009.

Constatant que l'actionnariat de la société était composé de deux actionnaires, l'assemblée a ensuite décidé de limiter à deux le nombre des administrateurs, du moins jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus de deux actionnaires.

L'assemblée a confirmé tout d'abord le maintien en tant qu'administrateur de Monsieur Giuseppe FASCELLA (NN 531021-087-78), dirigeant d'entreprises, rue Victor Garin, 57 à 7100 La Louvière.

En remplacement de Monsieur Sébastien COCHAUX, administrateur démissionnaire, l'assemblée a décidé de nommer Monsieur Donato FASCELLA (NN 771224-119-86), dirigeant d'entreprises, rue Victor Garin, 123 à 7100 La Louvière, lequel a accepté.

Le mandat de Monsieur Donato FASCELLA prend cours ce jour pour un terme de six années et le mandat de Monsieur Giuseppe FASCELLA est renouvelé pour la même période de sorte qu'ils expireront tous les deux lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en deux mille quatorze.

Les mandats de Monsieur Giuseppe FASCELLA et de Monsieur Donato FASCELLA pourront être rémunérés.

Les deux administrateurs nouvellement élus formant ensemble le conseil d'administration se sont réunis immédiatement après l'assemblée générale et ont décidé de porter l'un et l'autre le titre d'administrateur délégué et d'en assumer toutes les fonctions individuellement.

En cette qualité, Monsieur Giuseppe FASCELLA et Monsieur Donato FASCELLA exerceront, chacun sous sa seule signature, la plénitude des pouvoirs de gestion et de représentation de la société, avec faculté de subdélégation.

Donato FASCELLA
Administrateur délégué